

N° 13-604-M au catalogue — N° 070
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-1-100-99150-4

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2011

Division des comptes des revenus et dépenses
21^e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2011

Ce document rend compte du *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2011* élaboré par Statistique Canada. Cette étude fournit des données détaillées sur l'emploi relié au tourisme au Canada. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme au Canada. Ce document est basé sur des résultats publiés à partir du 9 mars 2012.

La présente étude a été préparée par Terrence Martin de la Section des projets de recherche et développement, Division de l'intégration et du développement de la comptabilité nationale. Elle a été financée par le biais d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

Ottawa
25 mai 2012

N° 13-604-M au catalogue—N° 70
ISSN: 1707-1739
ISBN: 978-1-100-99150-4

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2012

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M—no. 70)

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Tableau des matières

Faits saillants	5
1 Introduction	6
2 Portée de l'étude	6
3 Changements méthodologiques	7
4 Révisions	7
5 Résultats	8
5.1 Secteur du tourisme	8
5.2 Profils de l'industrie touristique	10
5.3 Professions dans les industries touristiques	13
5.4 Profil des employés dans les industries touristiques	14
Tableaux des données	17
Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011	18
Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011	19
Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011	20
Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011	21
Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2011	22
Annexe A Cadre comptable	23
Annexe B Concepts et définitions	24
Annexe C Sources des données	27
Annexe D Méthodologie	30
Annexe E Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines	33
Annexe F Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines	36
Annexe G Structure des tableaux	39
Glossaire des termes	40
Bibliographie	43
Série technique	46

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s** valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E** à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

- Les industries touristiques incluses dans le Module des ressources humaines (MRH) comprennent les cinq groupes suivants : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. De façon générale, une industrie est considérée comme une industrie touristique si, comme résultat direct de l'absence de tourisme, elle cessait d'exister ou continuerait d'exister, mais à un niveau d'activité sensiblement réduit.
- Le MRH fournit les statistiques clés suivantes pour le secteur du tourisme dans son ensemble et pour chaque groupe d'industries touristiques : les emplois, les heures et la rémunération. Ces statistiques sont disponibles selon le sexe, la situation d'emploi, le groupe d'âge, le statut d'immigrant et la profession.
- Toutes les statistiques fournies par le MRH ont trait à la production des industries touristiques. Par exemple, les statistiques sur l'emploi portent sur le nombre d'emplois requis pour la production des biens et de services des industries touristiques, que ces biens et services soient consommés par des visiteurs ou par des non-visiteurs, c'est-à-dire les résidents locaux.
- En 2011, le secteur du tourisme a été à l'origine de 1,7 million d'emplois, c'est-à-dire 9,4 % du nombre total d'emplois au Canada. Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a augmenté de 1,9 %, ce qui est supérieur au taux de croissance de l'emploi enregistré dans l'ensemble de l'économie (+1,6 %).
- En 2011, le groupe des services de restauration était le principal employeur parmi les industries touristiques, à l'origine de plus de 50 % du total des emplois du secteur du tourisme (893 000 emplois). Venait ensuite au deuxième rang en importance, le groupe des loisirs et divertissements, qui comptait 277 000 emplois, suivi par celui de l'hébergement, avec 229 000 emplois. Le groupe du transport a été à l'origine de 217 000 emplois, et celui des services de voyages, de 45 000 emplois.
- Le nombre d'heures travaillées était plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme est attribuable à la plus forte proportion d'emplois à temps partiel.
- Depuis 1997, la rémunération horaire a été plus faible dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie. L'écart s'est élargi graduellement, passant de 5,76 \$ en 1997 à 10,93 \$ en 2011.
- Les serveurs au comptoir, les aides de cuisine et le personnel assimilé représentaient la profession la plus répandue dans le secteur du tourisme, avec 266 000 emplois. Presque tous ces emplois (249 000) appartenaient au groupe des services de restauration. Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens, qui ne représentait toutefois que 11 000 emplois. Le groupe professionnel le plus répandu dans les autres industries du transport était celui des conducteurs d'autobus et des opérateurs de métro et autres transports en commun, qui comptait 50 000 emplois. Dans les services d'hébergement, les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers représentaient le principal groupe professionnel, avec 44 000 emplois, tandis que dans les loisirs et divertissements, le groupe professionnel le plus répandu était celui des animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique, avec 36 000 emplois. Dans le groupe des services de voyages, la profession principale était celle de conseillers en voyages, qui comptait 19 000 emplois.
- Un groupe d'industrie touristique employait une main-d'oeuvre sensiblement plus âgée, les travailleurs plus âgés représentant 63,3 % de tous les emplois dans les autres industries du transport. En comparaison, le deuxième effectif le plus âgé était celui du transport aérien, 45,5 % de tous les emplois allant aux personnes âgées de 45 ans et plus.
- Sur une base horaire, dans le secteur du tourisme, la rémunération des immigrants était plus faible que celle des non-immigrants, mais sur une base annuelle, les immigrants gagnaient davantage (28 662 \$ comparativement à 25 706 \$ pour les non-immigrants) parce qu'ils travaillaient un plus grand nombre d'heures.

1 Introduction

Le Module des ressources humaines (MRH) vise à produire des statistiques à jour et fiables sur les ressources humaines dans le secteur du tourisme.

Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) fournissent déjà certains renseignements sur le nombre d'emplois créés par le tourisme à l'échelle nationale¹. Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse du CSTC et des INT, en fournissant des renseignements plus détaillés sur les ressources humaines, donnant ainsi un aperçu plus large du rôle du tourisme dans l'économie.

Par exemple, la planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans le secteur du tourisme, que leur emploi soit directement lié à la prestation de services aux visiteurs ou à la prestation de services aux résidents locaux. Par conséquent, le nombre total d'emplois dans les industries touristiques constitue un élément central du MRH, dont la portée est plus vaste que dans le CSTC et les INT, qui rendent compte uniquement des emplois découlant directement des dépenses des visiteurs. De plus, certains des produits des industries touristiques ne sont pas considérés comme des biens touristiques, car le tourisme ne représente pas une source significative de la demande pour ces produits. Leur production crée toutefois des emplois dans le secteur du tourisme, qui sont inclus dans la planification des ressources humaines des industries touristiques.

Le MRH est un outil essentiel pour la planification et les prévisions pour les décideurs dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement. L'élargissement du MRH à l'échelon provincial² permettra d'accroître l'intérêt que présente le module pour ces auditoires et pour des fins similaires.

Pour donner un aperçu du reste du rapport, précisons que la portée de l'étude est décrite à la section suivante, suivie d'une explication des révisions apportées aux données. Certains résultats sont examinés ensuite, afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH, et sont suivis par une sélection de tableaux de données pertinents.

Les annexes A et B exposent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, ainsi que divers concepts et définitions du travail tirés du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale utilisée. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F fournit une liste des professions de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) utilisées dans le MRH. Un résumé des tableaux disponibles sur demande dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une bibliographie sont également fournis.

2 Portée de l'étude

Le MRH fournit un instantané des industries touristiques et des professions qui en font partie, ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses des statistiques clés suivantes : emploi, heures travaillées et gains d'emploi, à partir de 1997. Des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, les gains horaires moyens et le nombre d'heures annuelles moyennes travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

Ces statistiques clés peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarié ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Des données selon la profession sont aussi disponibles. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC) pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec les agrégats des Comptes satellites du tourisme du Canada (CSTC) et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

1. Certaines données provinciales sur le nombre d'emplois attribuables au tourisme figurent dans Barber-Dueck et Kotsovos, 2003.

2. Voir Bisailon, 2010a.

La portée de cette étude est similaire à celle de l'étude nationale précédente³, avec l'ajout de données pour 2011. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employé (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant), ainsi que pour des professions similaires.

De façon plus particulière, le MRH fournit des estimations annuelles pour les années 1997 à 2011. Ces estimations sont fondées sur des données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité (CCP)⁴, qui sont une source essentielle de données pour le MRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA). Les données du recensement pour 2001 et 2006 sont intégrées. On utilise le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007 et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006.

3 Changements méthodologiques

La présente mise à jour du MRH n'a donné lieu à aucun changement méthodologique (voir l'annexe D : Méthodologie).

4 Révisions

Les estimations des emplois, des heures travaillées et de la rémunération ont été révisées pour la période de 1997 à 2010. Ces révisions font en sorte que les données correspondent aux données de source repères des CCP publiés en décembre 2011. La présente section vise à décrire et à expliquer les principales révisions des données.

Les CCP ont été révisés depuis le dernier MRH, en partie à cause des changements apportés à l'Enquête sur la population active. L'EPA a changé de base, passant du Recensement de la population de 2001 à celui de 2006⁵.

Le nombre d'emplois, le nombre d'heures travaillées et la rémunération totale pour le secteur du tourisme ont changé pendant la période de 1997 à 2010. La révision moyenne des emplois par année a donné lieu à une hausse de 6 000 (+0,4 %). Les révisions ont été plus importantes ces dernières années, donnant en moyenne 30 000 emplois de plus par année de 2007 à 2010.

Pour 2010, la révision la plus importante des emplois par industrie a touché les services de restauration (+24 000 emplois). La révision à la baisse la plus forte a touché l'hébergement (-9 000 emplois). Dans le secteur du transport, le nombre d'emplois dans le transport aérien a été révisé à la baisse, diminuant de 7 000; cela a été contrebalancé par une révision à la hausse du nombre d'emplois, qui a augmenté de 8 000 dans les autres industries du transport.

Les révisions dans le nombre d'heures travaillées dans les industries touristiques ont été similaires en proportion aux révisions qui ont touché les emplois, ce qui a donné lieu à des changements négligeables du nombre moyen d'heures travaillées tout au long de la période de référence. Les révisions à la rémunération ont aussi été négligeables pour la période de 1997 à 2008. Pour ce qui est de 2009 et 2010, toutefois, la rémunération a été révisée de façon significative. La rémunération totale pour 2010 a été révisée à la baisse, diminuant de 1,2 milliard de dollars (-2,6 %).

Par suite des révisions à la baisse de la rémunération totale en 2009 et 2010, ainsi que des révisions à la hausse des heures travaillées en 2007 et 2008, la rémunération horaire dans les industries touristiques a été révisée à la baisse, diminuant de 59 cents en moyenne pour la période de 2007 à 2010. La rémunération horaire pour la période de 1997 à 2006 a été moins touchée, ayant été révisée à la baisse de 5 cents en moyenne.

3. Voir Lake, 2011.

4. Voir Statistique Canada, 2009b.

5. Voir Statistique Canada, 2011b.

5 Résultats

La présente section a pour but de mettre en relief certains résultats et d'illustrer certains types d'analyses que permet de réaliser le MRH. L'analyse porte sur l'année 2011 et sur les comparaisons avec les années précédentes. L'exposé débute par une brève description de la conjoncture économique générale au Canada et dans le secteur du tourisme en 2011, qui servira de contexte aux analyses subséquentes dans les sections 5.1 à 5.4.

En 2011, le produit intérieur brut (PIB) réel aux prix du marché a progressé de 2,5 %. Les dépenses personnelles en biens et services de consommation ont augmenté de 2,2 %, du fait surtout des dépenses au chapitre des services.

Les dépenses consacrées au tourisme ont continué d'augmenter (+3,6 %) en termes réels en 2011, après avoir connu une hausse de 3,9 % en 2010.

5.1 Secteur du tourisme

La présente section présente une comparaison des variables clés du MRH, à savoir les emplois, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur du tourisme canadien et dans l'ensemble de l'économie au fil du temps.

Rémunération pour la totalité des emplois

En 2011, la valeur de la rémunération⁶ a atteint 49,5 milliards de dollars dans les industries touristiques, en hausse de 4,1 % par rapport à l'année précédente, comparativement à une croissance de 4,5 % de la rémunération dans l'ensemble de l'économie (voir le tableau 2). Cette croissance a été attribuable principalement aux augmentations de la rémunération horaire (+2,7 %) et du nombre d'emplois (+1,9 %). Le nombre d'heures travaillées par semaine a diminué de 0,5 %.

En 2011, la rémunération dans le secteur du tourisme a représenté 5,4 % de la rémunération de tous les emplois, un ratio qui est demeuré très stable depuis 2005.

Emplois

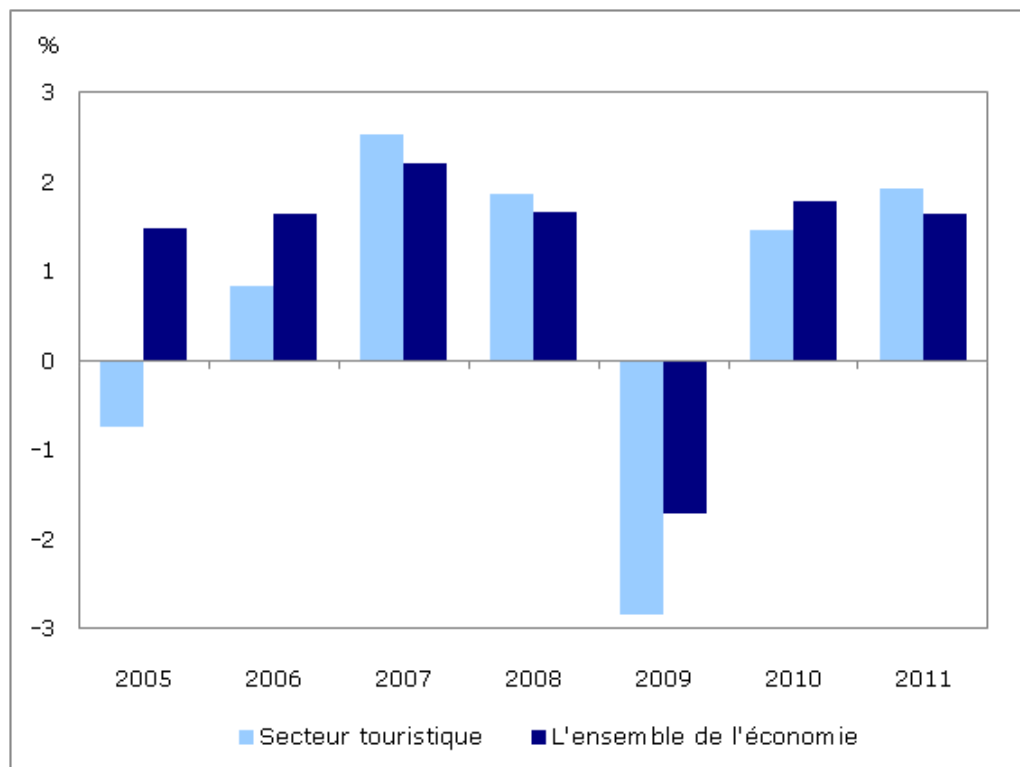
En 2011, les industries touristiques ont été à l'origine de 1,7 million d'emplois. Il s'agit à la fois d'emplois à temps plein et d'emplois à temps partiel, ainsi que d'emplois de salariés et d'emplois de travailleurs autonomes. En 2011, le secteur du tourisme a été à l'origine de 9,4 % de tous les emplois.

Le nombre d'emplois dans les industries touristiques a augmenté à un rythme plus rapide (+1,9 %) que le nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie (+1,6 %) en 2011, tandis qu'en 2010, la croissance des emplois dans le secteur du tourisme tirait de l'arrière par rapport aux emplois de l'ensemble de l'économie (1,5 % comparativement à 1,8 %).

En moyenne, la croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie a dépassé de 0,8 point de pourcentage par année la croissance de l'emploi dans les industries touristiques au cours de la période de 2003 à 2011. De façon plus particulière, le ralentissement économique de 2009 a eu un impact plus grand sur les industries touristiques (2,8 % d'emplois de moins) que dans l'ensemble de l'économie (-1,7 %).

En 2011, un nombre plus grand de nouveaux emplois à temps plein (+16 000) que d'emplois à temps partiel (+14 000) ont vu le jour dans le secteur du tourisme.

6. La rémunération est définie comme étant constituée des salaires et traitements, du revenu supplémentaire du travail et de la partie « travail » du revenu après déduction des dépenses liées à un travail autonome.

Graphique 1**Taux annuel de croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011**

Il convient de souligner que l'estimation des emplois dans les industries touristiques dans le MRH est supérieure à celle du CSTC et des INT. Le MRH inclut tous les emplois dans les industries touristiques (1,7 million), tandis que le CSTC et les INT n'incluent que les « emplois touristiques » (c'est-à-dire, les emplois attribuables à la consommation des visiteurs).⁷

Les emplois générés par la consommation des visiteurs dans les industries touristiques ont totalisé 488 000 en 2011, en hausse de 1,3 % par rapport à l'année précédente.⁸ Le taux de croissance de tous les emplois dans les industries touristiques, toutefois, était plus élevé (+1,9 %), ce qui indique une croissance supérieure de la consommation locale.

Les emplois à temps partiel représentaient 40,4 % de tous les emplois dans les industries touristiques (671 000 emplois). En comparaison, les emplois à temps partiel représentaient 22,8 % de tous les emplois au Canada. La proportion d'emplois à temps partiel dans le secteur du tourisme connaît une tendance à la hausse depuis 2007.

Le travail autonome était moins fréquent dans le secteur du tourisme, représentant 6,5 % des emplois en 2011, comparativement à 9,1 % pour l'ensemble de l'économie. Le nombre de travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme a diminué de 5,5 % comparativement à l'année précédente, en raison du nombre moins grand de travailleurs autonomes dans le secteur de l'hébergement (-1 389 emplois) et dans les services de restauration (-5 046).

7. Par exemple, le MRH comprend tous les emplois de l'industrie des restaurants à service complet, tandis que les INT ne comprennent que la partie de ces emplois créée par les dépenses des visiteurs. Voir l'annexe B : Concepts et définitions pour de plus amples renseignements.

8. Voir Statistique Canada, 2012a.

Heures travaillées par emploi

La semaine moyenne de travail dans le secteur du tourisme est plus courte que dans le reste de l'économie, dans une proportion d'environ 10 % pour la période de 1997 à 2011. Les emplois dans le secteur du tourisme étaient d'en moyenne 28,8 heures par semaine en 2011, ce qui représente une baisse de 0,5 % par rapport à 2010. En comparaison, les emplois dans l'ensemble de l'économie était de 32,7 heures (voir le tableau 4). La semaine de travail plus courte dans le secteur du tourisme reflète la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie.

Par ailleurs, les travailleurs autonomes du secteur du tourisme travaillaient de plus longues heures (33,3 heures par semaine) que les travailleurs autonomes de l'ensemble de l'économie (31,8 heures par semaine).

Rémunération par emploi

La rémunération horaire dans le secteur du tourisme se situait en moyenne à 19,90 \$ en 2011, en hausse de 2,7 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau 2), mais demeurait beaucoup plus faible que la rémunération horaire de 30,83 \$ enregistrée pour l'ensemble de l'économie⁹. L'écart entre la rémunération horaire des industries touristiques et de l'ensemble de l'économie s'est élargi, pour passer de 5,76 \$ en 1997 à 10,93 \$ en 2011.

En 2011, la rémunération horaire des travailleurs à temps plein s'établissait à 21,12 \$, et celle des travailleurs à temps partiel, à 15,52 \$. Toutefois, la rémunération horaire des travailleurs à temps partiel a augmenté à un rythme plus rapide que celle des travailleurs à temps plein (3,5 % comparativement à 2,5 %).

5.2 Profils de l'industrie touristique

Le MRH comprend des données agrégées pour cinq groupes d'industries touristiques : transport (y compris des détails distincts pour le transport aérien et les autres industries du transport), hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. Certains résultats destinés à donner une idée du genre d'analyses des industries que permet de réaliser le MRH sont présentés ci-après.

Services de restauration

Parmi les groupes d'industries touristiques, celui des services de restauration était l'employeur le plus important en 2011. Ce groupe a été à l'origine de 53,8 % de tous les emplois dans les industries touristiques au Canada, soit 893 000 emplois (voir le tableau 3). En 2011, le nombre d'emplois dans les services de restauration a augmenté de 17 000, et 13 000 de ces emplois étaient des emplois à temps plein.

Les services de restauration détenaient la part la plus importante d'emplois à temps partiel (48,5 %) parmi les industries touristiques. Il n'est pas étonnant de constater que la semaine de travail, de 26,8 heures dans cette industrie, était la plus courte parmi toutes les industries touristiques et se situait bien en deçà de la semaine de travail moyenne de 32,7 heures pour l'ensemble de l'économie (voir le tableau 4).

En 2011, les travailleurs autonomes détenaient 21 436 emplois dans les services de restauration, soit 20,0 % de l'ensemble des emplois occupés par des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme. Ils affichaient de longues heures de travail, soit 39,8 heures par semaine en moyenne, chiffre nettement supérieur à la moyenne de 33,3 heures par semaine des travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme.

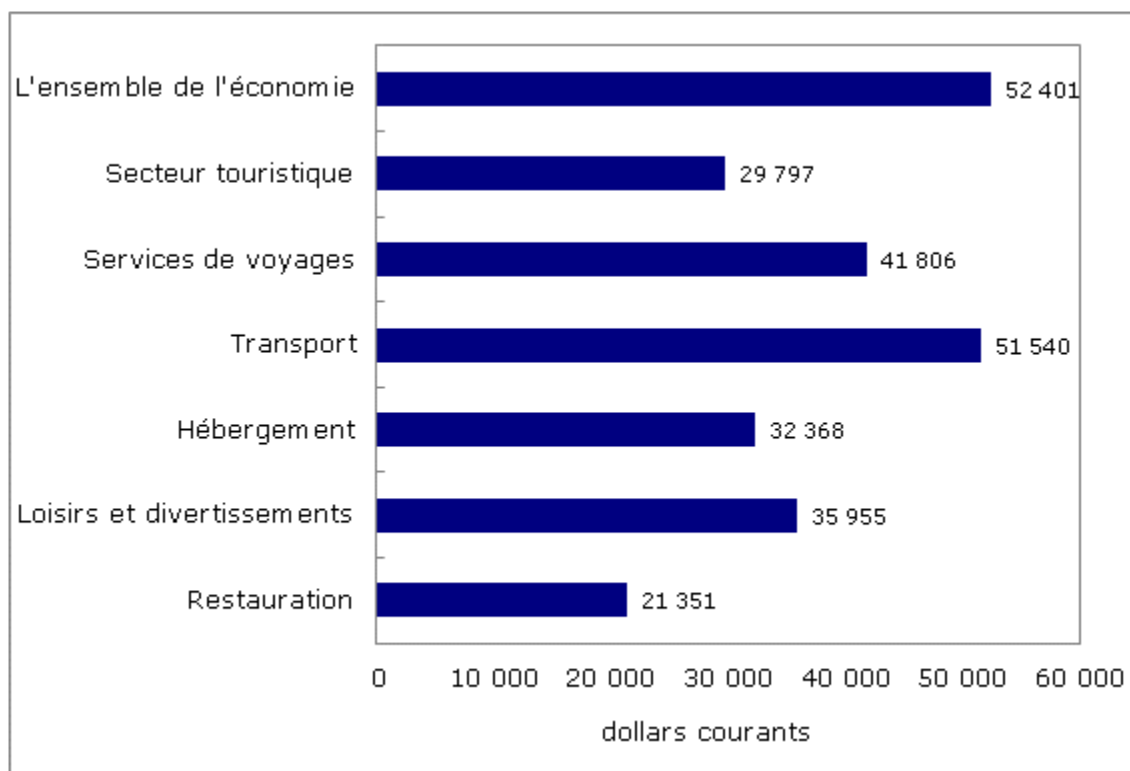
9. Il convient de souligner que les hypothèses utilisées pour estimer la rémunération du travail dans le secteur du tourisme ne sont pas exactement les mêmes que celles utilisées pour l'ensemble de l'économie, comme il est expliqué à l'annexe D.

Les emplois dans les services de restauration ont continué d'être les moins bien rémunérés de l'ensemble des industries touristiques, avec une rémunération horaire moyenne de 15,33¹⁰ \$ en 2011 (voir le tableau 2). Même si cette rémunération était en hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente, elle demeurait bien en dessous de la moyenne de 19,90 \$ enregistrée pour les industries touristiques¹¹.

Il convient de souligner qu'en 2011, le salaire horaire moyen pour l'ensemble des emplois dans les services de restauration était de 13,98 \$ (voir le tableau 5). Ce chiffre est inférieur de 1,35 \$ à la rémunération horaire moyenne (15,33 \$), qui englobe le revenu supplémentaire du travail (cotisations des employeurs au nom des employés à l'assurance-emploi, régimes de pension publics et privés, indemnités pour accident du travail, régime d'assurance-maladie et vie et allocations de retraite).

La rémunération annuelle combine des renseignements au sujet de la rémunération horaire et du nombre d'heures de travail. Dans les services de restauration, la rémunération moyenne des employés était de 21 351 \$ en 2011 (voir le graphique 2), un montant bien inférieur à la moyenne de 29 797 \$ pour le secteur du tourisme dans son ensemble. Le nombre d'heures de travail par semaine et la rémunération horaire dans les services de restauration étaient les plus faibles observés pour le secteur du tourisme.

Graphique 2
Rémunération annuelle dans les industries touristiques au Canada, 2011



Loisirs et divertissements

Le groupe des loisirs et divertissements était le deuxième employeur en importance parmi les industries touristiques, avec 277 000 emplois, soit 16,7 % des emplois dans le secteur. Ce groupe d'industrie a enregistré une hausse de 1,4 % de l'emploi en 2011.

10. Ces statistiques sont fondées sur la rémunération des employés salariés et des travailleurs autonomes.

11. Les pourboires sont inclus dans ces chiffres. Voir l'annexe C pour comprendre la manière dont les pourboires sont calculés.

La forte proportion (43,7 %) d'emplois à temps partiel dans les loisirs et divertissements a contribué à raccourcir la semaine de travail dans ce groupe. Avec 28,2 heures en moyenne, il s'agissait de la deuxième plus courte en importance parmi les industries touristiques.

Le groupe des loisirs et divertissements comptait la proportion la plus importante (46,6 %) de travailleurs autonomes parmi les industries touristiques, représentant 49 978 emplois. Toutefois, ces emplois comportaient un nombre plus faible d'heures (26,7 heures par semaine) que les emplois de travailleurs autonomes dans le secteur du tourisme globalement (33,3 heures par semaine).

La rémunération horaire dans cette industrie (24,53 \$) était supérieure à la moyenne observée pour le secteur du tourisme (19,90 \$), mais demeurait inférieure à la rémunération horaire enregistrée pour l'ensemble de l'économie (30,83 \$). En 2011, la rémunération annuelle a atteint 35 955 \$, un chiffre supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, même si la semaine de travail était parmi les plus courtes du secteur.

Hébergement

L'hébergement a été à l'origine de 229 000 emplois en 2011, soit 13,8 % des emplois du secteur du tourisme, ce qui en fait le troisième employeur en importance parmi les industries touristiques au Canada. Le secteur de l'hébergement a connu sa troisième hausse annuelle consécutive de l'emploi, ayant augmenté de 1,7 % en 2011.

La majeure partie de la hausse concernait les emplois à temps partiel, le nombre d'emplois à temps partiel ayant augmenté de 3 424 et le nombre d'emplois à temps plein, de 317 dans l'industrie. Le nombre d'heures de travail par semaine dans les services d'hébergement est demeuré à 31,5 heures en 2011, ce qui est supérieur à la moyenne pour le secteur du tourisme, qui est de 28,8 heures par semaine.

La proportion d'emplois à temps partiel (27,7 %) dans ce groupe, même si elle est plus élevée que dans l'ensemble de l'économie (22,8 %), est demeurée inférieure à la moyenne de 40,4 % pour le secteur. La proportion de travailleurs autonomes dans ce groupe (6,9 %) comptait parmi les plus faibles pour le secteur du tourisme, le nombre de travailleurs autonomes se situant à 7 390 en 2011, en baisse de 15,8 % par rapport à l'année précédente.

La rémunération horaire dans les services d'hébergement, qui comprend les pourboires, a connu une hausse de 1,7 % en 2011, s'établissant à 19,77 \$, mais est demeurée inférieure à la moyenne pour le secteur du tourisme, qui est de 19,90 \$. À 32 368 \$, la rémunération annuelle dans ce groupe était plus élevée que la moyenne pour le secteur, en raison principalement d'une semaine de travail plus longue comparativement à l'ensemble du secteur.

Transport

Le groupe du transport comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par chemin de fer, par eau et par autobus, de même que les taxis et les locations de voitures. Ce groupe a été à l'origine de 217 000 emplois, soit 13,1 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme. L'emploi dans le secteur du transport a connu une hausse de 2,4 % en 2011. Dans le transport aérien, un millier d'emplois se sont ajoutés, tandis que dans les autres industries du transport, la hausse a été de trois milliers. Presque tous les emplois qui ont été créés dans le transport aérien étaient des emplois à temps partiel, tandis que la presque totalité des emplois qui ont été créés dans les autres industries du transport étaient des emplois à temps plein.

La semaine de travail dans le groupe du transport était longue, de 33,9 heures en moyenne, c'est-à-dire cinq heures de plus que la moyenne pour le secteur du tourisme. L'une des raisons de ces longues heures était la proportion plus élevée d'emplois à temps plein (78,5 %), particulièrement dans les autres industries du transport. Une autre raison était la proportion relativement élevée (11,4 %) de travailleurs autonomes dans les industries du transport, qui ont de plus longues heures de travail. Pour le secteur du tourisme dans son ensemble, le travail autonome ne représentait que 6,5 % des emplois. Les industries du transport comptaient 24 765 emplois occupés

par des travailleurs autonomes, soit 23,1 % de tous les emplois occupés par des travailleurs autonomes dans le secteur, et presque tous se retrouvaient dans les autres industries du transport.

En plus de comporter la deuxième semaine de travail la plus longue, les emplois dans le transport étaient mieux rémunérés que dans les autres industries touristiques, la rémunération horaire étant de 29,21 \$, soit 9 31 \$ de plus l'heure que la moyenne pour l'ensemble des emplois dans le secteur du tourisme. La rémunération horaire était particulièrement élevée dans l'industrie du transport aérien, soit 39,93 \$ l'heure.

Le transport était le seul groupe d'industries du secteur du tourisme pour lequel la rémunération annuelle (51 540 \$) se rapproche de la rémunération moyenne de 52 401 \$ à l'échelle nationale. La longue semaine de travail et la rémunération horaire élevée dans l'industrie du transport aérien, ainsi que dans les autres industries du transport, expliquent ce résultat.

Services de voyages

Le groupe des services de voyages est le plus petit de toutes les industries touristiques. Les services de voyages ont été à l'origine de 45 000 emplois en 2011, soit seulement 2,7 % de tous les emplois dans le secteur du tourisme au Canada. Toutefois, il venait en tête du secteur pour les hausses d'emploi (+2,9 %) en 2011.

Les emplois dans ce groupe étaient principalement à temps plein (84,5 %), représentant la proportion la plus élevée parmi les industries touristiques. Fait peu surprenant, ce groupe enregistrait la semaine de travail la plus longue, à 34,4 heures par semaine. Au total, 3 700 emplois étaient occupés par des travailleurs autonomes, soit 8,2 % de tous les emplois dans les services de voyages.

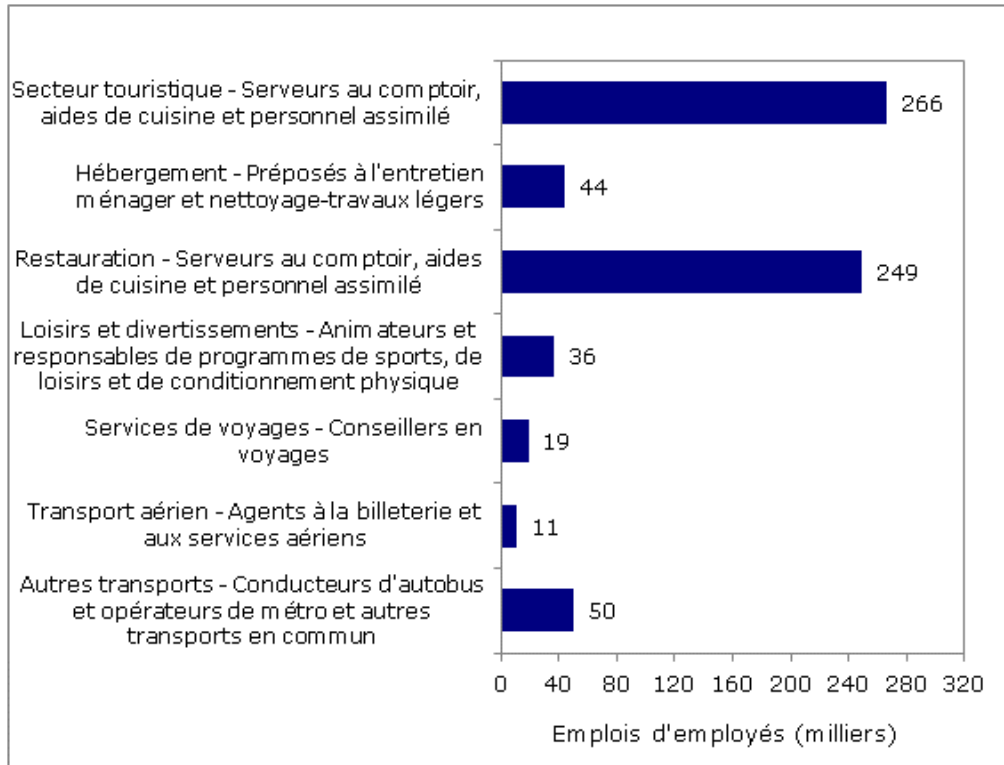
La rémunération annuelle était parmi les plus élevées dans le secteur du tourisme, atteignant 41 806 \$, en raison de la proportion élevée d'emplois à temps plein et de la rémunération horaire plus élevée que la moyenne.

5.3 Professions dans les industries touristiques

Cinq groupes professionnels ont dominé le secteur du tourisme du point de vue des emplois de salariés : celui des serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé, avec 266 000 emplois, dont la presque totalité (249 000) appartenait au groupe des services de restauration; celui des serveurs d'aliments et de boissons, avec 196 000 emplois; celui des cuisiniers, avec 142 000 emplois; celui des directeurs de la restauration, avec 78 000 emplois; et celui des caissiers, avec 67 000 emplois. Par ailleurs, les cinq mêmes groupes professionnels dominaient aussi dans les services de restauration.

Dans l'industrie du transport aérien, le principal groupe professionnel était celui des agents à la billetterie et aux services aériens, avec 11 000 emplois (voir le graphique 3). Le groupe professionnel le plus répandu dans les autres industries du transport était celui des conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun, avec 50 000 emplois. Dans le groupe de l'hébergement, la principale profession était celle de préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux léger, avec 44 000 emplois de salariés, tandis que les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique représentaient la profession la plus répandue dans les loisirs et divertissements, avec 36 000 emplois. Les conseillers en voyages ne représentaient que 19 000 emplois, mais formaient la principale profession dans le groupe des services de voyages.

Lorsque l'on compare les salaires des principales professions selon l'industrie touristique, les agents à la billetterie et aux services aériens (25,14 \$), les conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun (22,00 \$), les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (19,20 \$), et les conseillers en voyages (18,20 \$) gagnaient plus que la moyenne de 17,81 \$ pour le secteur du tourisme. Par ailleurs, les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (14,48 \$) et les serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé (12,06 \$) gagnaient moins que la moyenne pour le secteur du tourisme.

Graphique 3**Profession principale dans chaque groupe d'industries touristiques au Canada, 2011****5.4 Profil des employés dans les industries touristiques**

Le MRH fournit des données détaillées concernant trois caractéristiques des employés : le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 5).

Sexe

Les femmes travaillant dans le secteur du tourisme occupaient 54,9 % des emplois de salariés en 2011. Cette proportion était de 56,1 % en 2005.

Les femmes détenaient 852 000 emplois dans le secteur du tourisme en 2011, c'est-à-dire 151 000 de plus que les hommes. La proportion de femmes de moins de 25 ans travaillant dans les industries touristiques (40,3 %) était plus forte que la proportion d'hommes (35,5 %).

Les hommes dépassaient les femmes dans un groupe d'industrie, le transport. Seulement 29,2 % des emplois de salariés dans cette industrie étaient occupés par des femmes. Par ailleurs, les femmes occupaient la majorité des emplois dans le groupe des services de voyages (73,2 %).

Dans toutes les industries touristiques, la semaine de travail des femmes était plus courte que celle de leurs homologues masculins. Cela était particulièrement le cas dans le transport aérien (26,8 heures par semaine pour les femmes comparativement à 36,1 heures pour les hommes) et dans les autres industries du transport. Les femmes (45,2 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (35,0 %) de travailler à temps partiel.

Les femmes travaillant dans les industries touristiques au Canada gagnaient en moyenne 4,24 \$ de moins que les hommes (15,71 \$ l'heure comparativement à 19,95 \$). On a constaté des variations notables dans la rémunération des femmes, les emplois dans le transport aérien payant le plus (28,81 \$ l'heure), et ceux dans les services de restauration, le moins (13,23 \$ l'heure). Cependant, même si les femmes employées dans l'industrie du transport aérien étaient bien rémunérées, elles touchaient en moyenne 7,42 \$ de moins que les hommes.

La majorité des femmes employées dans le secteur du tourisme travaillaient dans les services de restauration (61,2 %), où le salaire des femmes était le plus faible (13,23 \$ l'heure), et le nombre d'heures travaillées était aussi le plus faible (24,7 heures par semaine). En comparaison, 50,1 % des hommes travaillant dans le secteur appartenaient à cette industrie.

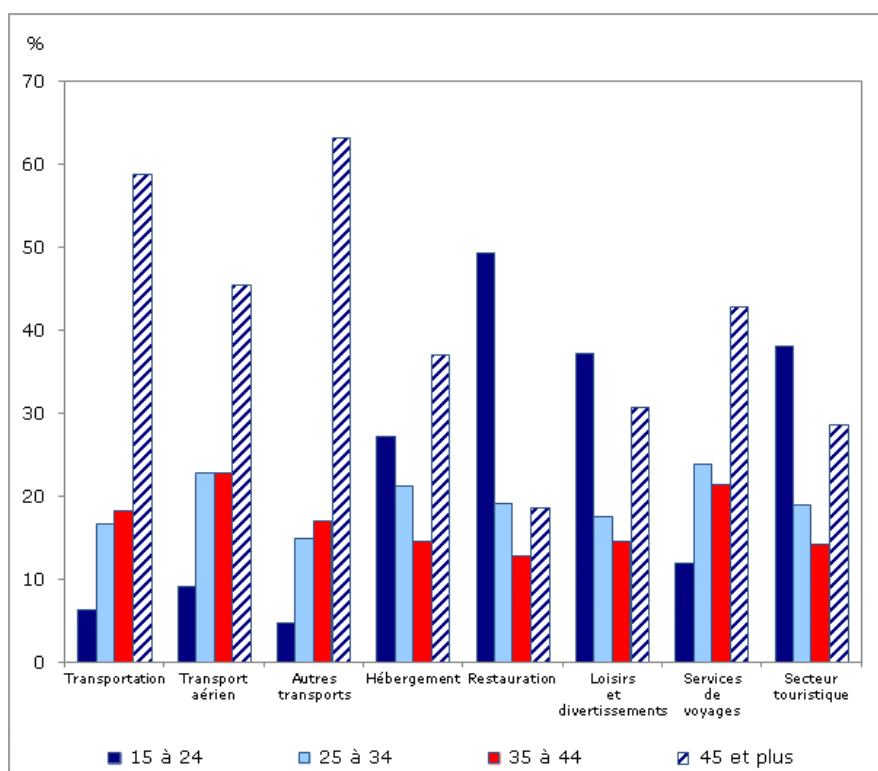
La profession la plus répandue était la même pour les hommes et pour les femmes, à savoir serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé. Toutefois, ces professions étaient à l'origine d'une proportion plus grande d'emplois de salariés pour les femmes (18,8 %) que pour les hommes (15,1 %).

En 2011, le salaire annuel des femmes était de 21 383 \$ en moyenne dans le secteur du tourisme, comparativement à 32 465 \$ pour les hommes. La différence vient de la rémunération horaire plus faible et de la semaine de travail plus courte pour les femmes.

Jeunes et travailleurs plus âgés

En 2011, les jeunes de 15 à 24 ans ont été une source importante de main-d'œuvre pour les industries touristiques au Canada. Ils occupaient 592 000 emplois de salariés, ce qui représente 4 emplois de salariés sur 10 dans le secteur du tourisme. Trois jeunes sur quatre étaient employés dans les services de restauration. La profession la plus répandue chez les jeunes était celle de serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé, et deux emplois sur trois parmi ceux-ci étaient occupés par un jeune travailleur.

Graphique 4
Proportion des emplois selon le groupe d'âge dans les industries touristiques au Canada, 2011



Les travailleurs plus âgés, c'est-à-dire ceux de 45 ans et plus, étaient également une importante source de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme, occupant 446 000 emplois de salariés (28,7 %). En 2011, les travailleurs plus âgés étaient répartis plus uniformément que les jeunes adultes entre les diverses industries touristiques. Un groupe d'industrie touristique employait une main-d'œuvre sensiblement plus âgée, les travailleurs plus âgés représentant 63,3 % de tous les emplois d'employés dans les autres industries du transport. En comparaison, le deuxième effectif le plus âgé était celui du transport aérien, 45,5 % de tous les emplois d'employés allant aux personnes âgées de 45 ans et plus. (voir le graphique 4).

Près de sept jeunes travailleurs sur dix occupaient un emploi à temps partiel dans le secteur du tourisme, comparativement à environ un travailleur plus âgé sur quatre. La grande majorité des jeunes adultes qui travaillaient à temps partiel le faisaient dans le secteur des services de restauration. Le nombre d'heures de travail par semaine (17,3 heures) des jeunes adultes représentait moins de la moitié de celui des travailleurs plus âgés (35,3 heures). Cela était particulièrement le cas dans les loisirs et divertissements (15,0 heures pour les jeunes adultes comparativement à 34,6 heures pour les travailleurs plus âgés)¹².

La rémunération des jeunes travailleurs était aussi considérablement plus faible. Le salaire horaire des travailleurs de 15 à 24 ans dans les industries touristiques était de 11,91 \$ en 2011, soit plus de la moitié de celui des employés de 45 ans et plus (21,83 \$). L'écart salarial le plus important entre les jeunes et les travailleurs plus âgés était celui observé pour le groupe du transport aérien, soit 17,04 \$ comparativement à 40,86 \$ respectivement.

Immigrants

Les immigrants représentaient une autre importante source de main-d'œuvre pour le secteur du tourisme. En 2011, les immigrants occupaient 357 000 emplois, soit 23,0 % des emplois de salariés dans le secteur du tourisme. Plus de 60 % de tous les immigrants employés dans le secteur travaillaient dans les services de restauration, comparativement à 54,8 % des non-immigrants. Par ailleurs, seulement 9,0 % de tous les immigrants travaillant dans le secteur se retrouvaient dans les loisirs et divertissements, comparativement à 16,3 % de non-immigrants. Les concentrations d'immigrants et de non-immigrants étaient comparables dans les autres groupes d'industries touristiques.

Les immigrants dans les industries touristiques étaient plus âgés que les autres travailleurs du tourisme. Environ quatre immigrants sur dix avaient 45 ans et plus, tandis qu'un non-immigrant sur quatre était un travailleur plus âgé.

Comparativement aux non-immigrants (56,9 %), les immigrants (68,3 %) étaient plus susceptibles de travailler à temps plein. En 2011, les immigrants travaillaient de plus longues heures dans le secteur du tourisme que leurs homologues non-immigrants (32,9 heures par semaine comparativement à 27,2 heures).

La rémunération horaire des immigrants (16,77 \$ l'heure) était plus faible que celle des non-immigrants (18,19 \$ l'heure). Sauf pour les services d'hébergement (20,42 \$ pour les immigrants comparativement à 16,87 \$ pour les non-immigrants), les salaires des immigrants étaient plus faibles dans chaque industrie.

Sur une base annuelle, toutefois, les immigrants gagnaient davantage en moyenne dans toutes les industries touristiques (sauf le transport). Les salaires annuels des immigrants se situaient en moyenne à 28 662 \$, comparativement à 25 706 \$ pour les non-immigrants. Les immigrants compensaient leur rémunération horaire moyenne plus faible en travaillant de plus longues heures.

12. Selon l'Enquête sur la population active, en 2011, environ 71 % de jeunes travailleurs ont mentionné les études comme raison principale de leur travail à temps partiel. Source : Statistique Canada. Tableau 282 0014 – Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge, annuel (personnes), CANSIM.

Tableaux des données

Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble de l'économie¹							
Produit intérieur brut aux prix de base ²	1 158 680	1 191 403	1 218 981	1 229 786	1 193 211	1 233 930	1 266 578
variation en pourcentage	3,0	2,8	2,3	0,9	-3,0	3,4	2,6
Emplois (milliers)	16 405	16 677	17 047	17 330	17 036	17 339	17 624
variation en pourcentage	1,5	1,7	2,2	1,7	-1,7	1,8	1,6
Offre touristique³							
Offre générée par les produits touristiques ^{4,5}	93 546	95 448	97 848	99 115	96 246	98 690	100 811
variation en pourcentage	2,3	2,0	2,5	1,3	-2,9	2,5	2,1
Emplois générés par les industries touristiques (milliers)	1 569	1 583	1 623	1 653	1 606	1 629	1 661
variation en pourcentage	-0,7	0,8	2,5	1,9	-2,8	1,5	1,9
Demande touristique⁶							
Produit intérieur brut du tourisme ⁵	18 280	18 724	19 201	19 411	18 730	19 348	19 895
variation en pourcentage	2,7	2,4	2,5	1,1	-3,5	3,3	2,8
Demande touristique ⁵	43 033	44 511	46 099	46 717	45 060	46 814	48 517
variation en pourcentage	4,0	3,4	3,6	1,3	-3,5	3,9	3,6
Emplois directement attribuables à la demande touristique (milliers)	486	488	492	497	487	481	488
variation en pourcentage	-0,9	0,5	0,9	0,9	-1,9	-1,3	1,3

1. Source: Statistique Canada, CANSIM, Tableaux 379-0027 et 383-0009.

2. Chiffres exprimés en millions de dollars enchaînés de 2002.

3. Inclue l'offre aux résidents locaux. Exclue les biens et services touristiques produits par les industries non touristiques.

4. Exclue les biens et services non touristiques produits dans les industries touristiques.

5. Chiffres exprimés en millions de dollars constants de 2002.

6. Exclue la demande des résidents locaux. Exclue les industries non touristiques.

Tableau 2 Rémunération annuelle et rémunération horaire attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	variation en pourcentage 2010 à 2011
	millions de dollars courants							%
Rémunération annuelle pour tous les emplois								
Total industries touristiques	39,975	42,456	44,729	46,825	45,738	47,527	49,483	4.1
variation en pourcentage	0.6	6.2	5.4	4.7	-2.3	3.9	4.1	...
Total économie ¹	726,119	774,546	818,806	852,373	848,806	883,713	923,525	4.5
variation en pourcentage	5.6	6.7	5.7	4.1	-0.4	4.1	4.5	...
Ratio secteur touristique sur total économie	0.055	0.055	0.055	0.055	0.054	0.054	0.054	...
	dollars courants							%
Rémunération horaire par emploi^{2,3}								
Transport	27,60	28,13	28,73	28,67	29,77	28,56	29,21	2,3
Transport aérien	35,08	35,94	37,79	39,53	41,85	39,50	39,93	1,1
Autres transports	25,50	25,97	26,34	26,01	27,00	25,92	26,58	2,6
Hébergement	15,84	17,32	17,65	18,08	18,63	19,43	19,77	1,7
Restauration	11,88	12,28	12,84	13,60	14,16	14,96	15,33	2,5
Loisirs et divertissements	20,29	21,60	21,65	21,95	22,43	23,52	24,53	4,3
Services de voyages	20,82	21,49	21,72	22,16	21,84	22,69	23,38	3,0
Employés:	16,54	17,31	17,81	18,43	19,02	19,59	20,06	2,4
dont les salaires seulement	14,66	15,34	15,91	16,44	16,83	17,40	17,81	2,4
Travailleurs autonomes ³	14,95	16,03	16,50	16,50	16,54	17,12	17,84	4,3
Ratio travailleurs autonomes sur employés	0,904	0,926	0,926	0,896	0,870	0,874	0,889	...
Temps plein	17,67	18,34	18,76	19,38	19,90	20,61	21,12	2,5
Temps partiel	11,80	13,04	13,59	13,99	14,72	15,00	15,52	3,5
Ratio temps partiel sur temps plein	0,668	0,711	0,725	0,722	0,739	0,728	0,735	...
Total industries touristiques ^{2,3}	16,41	17,21	17,70	18,26	18,81	19,38	19,90	2,7
variation en pourcentage	3,3	4,9	2,8	3,2	3,0	3,0	2,7	...
Total économie ¹	25,45	26,72	27,64	28,46	29,31	29,95	30,83	2,9
variation en pourcentage	5,0	5,0	3,4	3,0	3,0	2,2	2,9	...
Ratio secteur touristique sur total économie	0,645	0,644	0,640	0,642	0,642	0,647	0,645	...
Employés:	26,98	28,32	29,31	30,11	31,07	31,69	32,57	2,8
dont les salaires seulement	23,51	24,61	25,67	26,40	26,96	27,57	28,35	2,8
Travailleurs autonomes	11,19	11,37	11,91	12,23	12,49	12,63	12,85	1,7
Ratio travailleurs autonomes suremployés	0,415	0,401	0,406	0,406	0,402	0,399	0,395	...
Temps plein	26,40	27,71	28,63	29,50	30,42	31,07	32,00	3,0
Temps partiel	17,49	18,25	19,18	19,67	20,43	20,92	21,37	2,2
Ratio temps partiel sur temps plein	0,663	0,658	0,670	0,667	0,671	0,673	0,668	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

2. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus mixte après dépenses des travailleurs autonomes.

3. Exclue le revenu supplémentaire du travail de la portion travail du revenu mixte des travailleurs autonomes.

Tableau 3 Emplois attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	variation en pourcentage 2010 à 2011
	milliers							%
Nombre d'emplois au Canada								
Transport	193	204	212	218	208	211	217	2,4
Transport aérien	44	47	47	47	41	43	44	4,1
Autres transports	148	157	165	171	167	169	172	2,0
Hébergement	220	221	228	237	220	225	229	1,7
Restauration	849	851	864	873	860	876	893	2,0
Loisirs et divertissements	265	263	272	277	274	274	277	1,4
Services de voyages	44	44	46	48	44	44	45	2,9
Employés	1 459	1 477	1 509	1 537	1 495	1 516	1 553	2,5
Travailleurs autonomes	110	106	114	116	111	114	107	-5,5
Ratio travailleurs autonomes sur total tourisme	0,070	0,067	0,070	0,070	0,069	0,070	0,065	...
Temps plein	947	957	996	1,005	971	973	989	1,7
Temps partiel	622	626	627	648	635	657	671	2,2
Ratio temps partiel sur total tourisme	0,396	0,396	0,386	0,392	0,395	0,403	0,404	...
Total industries touristiques	1 569	1 583	1 623	1 653	1 606	1 629	1 661	1,9
variation en pourcentage	-0,7	0,8	2,5	1,9	-2,8	1,5	1,9	...
Total économie ¹	16 405	16 677	17 047	17 330	17 036	17 339	17 624	1,6
variation en pourcentage	1,5	1,7	2,2	1,7	-1,7	1,8	1,6	...
Ratio total tourisme sur total économie	0,096	0,095	0,095	0,095	0,094	0,094	0,094	...
Employés	14 847	15 135	15 444	15 745	15 433	15 732	16 024	1,9
Travailleurs autonomes	1 558	1 542	1 603	1 585	1 603	1 606	1 601	-0,3
Ratio travailleurs autonomes sur total économie	0,095	0,092	0,094	0,091	0,094	0,093	0,091	...
Temps plein	12 780	13 057	13 318	13 505	13 154	13 342	13 609	2,0
Temps partiel	3 625	3 619	3 729	3 825	3 882	3 996	4 016	0,5
Ratio temps partiel sur total économie	0,221	0,217	0,219	0,221	0,228	0,230	0,228	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

Tableau 4 Heures travaillées hebdomadaires attribuables aux industries touristiques et l'ensemble de l'économie, Canada, 2005 à 2011

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	variation en pourcentage 2010 à 2011
								%
Heures travaillées par semaine au Canada par emploi								
Transport	34,8	35,0	34,5	34,7	34,0	34,2	33,9	-0,8
Transport aérien	33,4	33,3	32,4	31,8	32,1	33,0	32,5	-1,4
Autres transports	35,3	35,5	35,1	35,6	34,4	34,5	34,3	-0,7
Hébergement	33,3	32,4	33,1	32,7	31,7	31,5	31,5	-0,2
Restauration	27,9	28,2	28,0	27,9	27,2	26,9	26,8	-0,4
Loisirs et divertissements	28,8	28,8	29,0	29,1	28,3	28,4	28,2	-0,7
Services de voyages	34,4	34,6	34,3	33,3	34,3	35,0	34,4	-1,6
Employés	29,4	29,5	29,4	29,3	28,7	28,5	28,5	-0,1
Travailleurs autonomes	36,1	36,5	36,6	36,8	34,9	34,8	33,3	-4,1
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,229	1,237	1,242	1,255	1,215	1,220	1,171	...
Temps plein	38,8	39,0	38,8	38,9	38,0	37,9	37,7	-0,4
Temps partiel	16,2	16,2	15,9	15,8	15,5	15,7	15,6	-0,3
Ratio temps partiel sur temps plein	0,418	0,414	0,411	0,406	0,408	0,413	0,414	...
Total industries touristiques	29,9	30,0	29,9	29,8	29,1	28,9	28,8	-0,5
variation en pourcentage	-1,9	0,4	-0,1	-0,4	-2,4	-0,6	-0,5	...
Total économie ¹	33,4	33,4	33,4	33,2	32,7	32,7	32,7	-0,1
variation en pourcentage	-0,8	-0,1	0,0	-0,5	-1,7	0,1	-0,1	...
Ratio total tourisme sur total économie	0,893	0,897	0,896	0,898	0,891	0,884	0,881	...
Employés	33,4	33,3	33,3	33,2	32,7	32,8	32,8	0,0
Travailleurs autonomes	34,2	34,2	34,2	33,6	32,8	32,3	31,8	-1,6
Ratio travailleurs autonomes sur employés	1,025	1,025	1,025	1,010	1,002	0,986	0,970	...
Temps plein	38,3	38,2	38,3	38,1	37,6	37,8	37,7	-0,4
Temps partiel	16,2	16,1	16,1	16,0	15,9	15,7	15,8	0,2
Ratio temps partiel sur temps plein	0,422	0,422	0,420	0,420	0,422	0,416	0,418	...

1. Source: CANSIM: Tableau 383-0009.

Tableau 5 Emplois d'employés, heures travaillées et salaires selon les caractéristiques des employés dans les industries touristiques, Canada, 2011

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Femme	Homme	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non-immigrant
milliers									
Nombre d'emplois d'employés									
Transport	192	56	135	12	32	35	113	44	148
Transport aérien	44	18	26	4	10	10	20	11	33
Autres transports	148	39	109	7	22	25	93	33	115
Hébergement	221	130	91	60	47	32	82	54	167
Restauration	872	521	351	430	167	111	163	216	656
Loisirs et divertissements	227	114	114	85	40	33	70	32	195
Services de voyages	41	30	11	5	10	9	18	12	29
Temps plein	924	467	456	182	223	179	340	244	680
Temps partiel	629	385	245	410	71	42	106	113	516
Total des industries touristiques	1 553	852	701	592	295	220	446	357	1 196
heures									
Nombre d'heures travaillées par semaine par emploi									
Transport	33,1	27,8	35,3	24,4	32,1	35,6	33,5	33,7	32,9
Transport aérien	32,4	26,8	36,1	25,1	32,8	35,1	32,4	29,6	33,3
Autres transports	33,3	28,3	35,1	23,9	31,8	35,8	33,8	35,1	32,8
Hébergement	31,4	29,4	34,3	18,1	34,6	39,8	36,1	37,5	29,5
Restauration	26,5	24,7	29,0	17,4	33,7	36,2	36,3	31,6	24,8
Loisirs et divertissements	28,5	26,3	30,7	15,0	35,8	41,8	34,6	31,0	28,1
Services de voyages	34,2	33,8	35,2	21,7	35,1	38,0	35,3	36,9	33,1
Temps plein	37,3	34,7	39,9	25,6	38,3	41,5	40,6	40,5	36,1
Temps partiel	15,6	15,8	15,3	13,6	20,5	20,4	18,3	16,5	15,4
Total des industries touristiques	28,5	26,2	31,3	17,3	34,0	37,5	35,3	32,9	27,2
dollars courants									
Salaires horaires par emploi									
Transport	26,73	24,23	27,57	16,76	23,11	26,47	28,56	22,84	27,92
Transport aérien	33,74	28,81	36,23	17,04	24,05	34,91	40,86	30,52	34,71
Autres transports	24,71	22,24	25,42	16,58	22,69	23,14	26,06	20,64	25,95
Hébergement	17,90	16,00	20,25	12,68	16,28	18,54	20,41	20,42	16,87
Restauration	13,98	13,23	14,94	11,27	14,19	15,43	16,23	13,53	14,17
Loisirs et divertissements	21,68	20,12	23,01	13,84	19,82	23,58	25,82	20,80	21,84
Services de voyages	22,02	19,83	27,83	13,16	18,01	22,48	25,42	20,65	22,66
Temps plein	18,96	16,55	21,11	12,60	16,66	19,45	22,27	17,06	19,73
Temps partiel	13,78	13,45	14,33	11,34	14,63	17,19	18,71	15,23	13,45
Total des industries touristiques	17,81	15,71	19,95	11,91	16,36	19,22	21,83	16,77	18,19
dollars courants									
Salaires annuels par emploi									
Transport	46 004	35 089	50 616	21 243	38 571	49 015	49 798	40 005	47 823
Transport aérien	56 796	40 211	68 063	22 267	40 974	63 668	68 919	46 968	60 105
Autres transports	42 793	32 734	46 423	20 614	37 513	43 097	45 762	37 642	44 309
Hébergement	29 254	24 484	36 109	11 904	29 297	38 397	38 340	39 799	25 852
Restauration	19 236	17 002	22 557	10 200	24 837	29 041	30 632	22 228	18 253
Loisirs et divertissements	32 121	27 497	36 744	10 761	36 923	51 235	46 430	33 567	31 885
Services de voyages	39 182	34 898	51 007	14 876	32 833	44 418	46 717	39 641	38 990
Temps plein	36 009	29 861	43 768	16 783	33 179	42 002	46 961	35 888	37 034
Temps partiel	10 823	11 077	11 392	8 022	15 561	18 223	17 799	13 080	10 787
Total des industries touristiques	26 384	21 383	32 465	10 712	28 910	37 521	40 021	28 662	25 706

Annexe A Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et tire ses racines du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, 2008 (CST-CMR)¹¹. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN), qui est reconnu internationalement¹².

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH¹³.

11. Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies 2008.

12. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale 2008.

13. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne (2004).

Annexe B Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p.ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires¹⁴, commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires¹⁵. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes¹⁶.

Actuellement, un projet est en cours pour développer des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettront de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) à un niveau détaillé. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p.ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit

14. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'annexe C, section C.1.

15. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, l'assurance-vie, etc.

16. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'étape 1 de la méthodologie décrite à l'annexe D.

visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile¹⁷. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p.ex., province, territoire)¹⁸. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs¹⁹. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués²⁰ directement aux dépenses des visiteurs²⁰.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller

17. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.
18. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.
19. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.
20. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'rsquo;une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'rsquo;une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Annexe C Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines (MRH): Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) par province.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi²¹. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence²². L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (par exemple les formulaires T-4²³) sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pauses-repas;

21. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

22. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir Maynard (2005).

23. Formulaire utilisé par l'Agence canadienne des revenus pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés qui ont reçu un salaire, traitement, pourboire, bonus, vacances payés ou autres rémunérations.

- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.
- Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE), au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance-vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

C.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq pour les années de référence 2000 et 2005. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

C.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2007, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2006 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2010.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada. Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe D Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes:

- 1) utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
- 2) à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
- 3) répartition des totaux du SCNC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
- 4) élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA);
- 5) lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
- 6) rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même revenu²⁴. Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.

2. Les données sur les emplois du CCP suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail (niveau W) dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213 = 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous industries non touristiques du transport ferroviaire (SCIAN 4821), de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

24. Dans le passé, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre, les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluent dans le revenu supplémentaire du travail. Depuis 2009, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 et 2005 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais non significatif à un niveau de détaillé et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) a été conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire a été faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine²⁵. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

25. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes de travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01.

Annexe E Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

Transport;

- Transport aérien
- Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)
- Hébergement;
- Services de restauration;
- Loisirs et divertissements;
- Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

Liste complète des industries touristiques par système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007

Transport

Transport aérien

4811	Transport aérien régulier
4812	Transport aérien non régulier

Toutes les autres industries du transport

4821	Transport ferroviaire dont :
	Industries auxiliaires touristiques
482114	Transport ferroviaire de voyageurs
	Industries auxiliaires non touristiques
482112	Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
482113	Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale
4831	Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832	Transport sur les eaux intérieures
4851	Services urbains de transport en commun
4852	Transport interurbain et rural par autocar
4853	Services de taxi et de limousine
4854	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855	Services d'autobus nolisés
4859	Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
4871	Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872	Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879	Autres services de transport de tourisme et d'agrément
5A0510 ¹	Location et location à bail de matériel automobile dont :
	Industries auxiliaires touristiques
532111	Location de voitures particulières
532120	Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
	Industries auxiliaires non touristiques
532112	Location à bail de voitures particulières

Hébergement

7211	Hébergement des voyageurs
721A ¹	Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs dont :
	Industries auxiliaires touristiques
721211	Parcs pour véhicules de plaisance et campings
721212	Camps de chasse et de pêche
721213	Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
	Industries auxiliaires non touristiques
721310	Maisons de chambres et pensions de famille

Services de restauration

- 7220 Services de restauration et débits de boissons
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 72211 Restaurants à service complet
 - 72221 Établissements de restauration à service restreint
 - 72241 Débits de boissons (alcoolisées)
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 72231 Entrepreneurs en restauration
 - 72232 Traiteurs
 - 72233 Cantines et comptoirs mobiles

Loisirs et divertissements

- 51213 Présentation de films et de vidéos
- 7110 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 7111 Compagnies d'arts d'interprétation
 - 7112 Sports-spectacles
 - 7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
 - 7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
 - 7121 Établissements du patrimoine
 - 713A¹ Services de divertissement et de loisirs
 - 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
 - 7132 Jeux de hasard et loteries
 - 7139 Autres services de divertissement et de loisirs
 - dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 71391 Terrains de golf et country clubs
 - 71392 Centres de ski
 - 71393 Marinas
 - 71395 Salles de quilles
 - 71399 Tous les autres services de divertissement et de loisirs
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 71394 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Services de voyages

- 5615 Services de préparation de voyages et de réservation

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

Annexe F Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est définie dans cette classification comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées ou plus ont été sélectionnées. Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, il y avait plus de 5 000 personnes employées. Par contre, des professions ont été retirées si, dans le recensement de 2006, il y avait moins de 2 500 personnes employées. En effet, ces professions étaient trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'Enquête de la population active (EPA). Pour les professions avec entre 2 500 et 5 000 personnes employées, certaines ont été retirées.

Une liste complète des regroupements de professions utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Liste des professions par groupe d'industries touristiques

CNP-S 2006

Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement	A222
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids.....	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons.....	G513
Réceptionnistes d'hôtel.....	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	

Transport

Transport aérien

Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien.....	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens.....	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien.....	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	

Toutes les autres industries du transport

Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses.....	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre-freins.....	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	

Services de restauration

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	A221
Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	G012
Caissiers/caissières	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel and hosts/hostesses	G511
Barmans/barmaids.....	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons.....	G513
Boulangers - pâtisseries/boulangères-pâtisseries	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

Liste des professions par groupe d'industries touristiquesCNP-S 2006**Loisirs et divertissements**

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art.....	F112
Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/ commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Caissiers/caissières	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos.....	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction	G731
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

Services de voyages

Directeurs/directrices – commerce de détail.....	A211
Conseillers/conseillères en voyages	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

Annexe G Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'[annexe C](#)) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total; à temps plein
- h. Total; à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'[annexe F](#)).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non-immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 ans et plus

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données sont considérées comme étant confidentielles.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles sont en cours d'élaboration.

Glossaire des termes

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

L'emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois liés au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non-immigrant : Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employés dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes nationaux (SCN) : Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Bibliographie

- AKYEAMPONG, Ernest. 1999. « Épargne-retraite : les REER et les RPA », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, no 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 23 à 30.
- <http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/4602-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- AKYEAMPONG, Ernest et Deborah SUSSMAN. 2003. « Régimes de santé des travailleurs indépendants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, no 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 15 à 21.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2003105-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. 2003. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 82 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique », no 40.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2003040-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique. 2010a. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 65.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique. 2010b. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 66.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique et Charles MORISSETTE. 2009. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 40 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 61.
- <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009061-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- CAÑADA, Agustin, J. PRADO et R. ROIG. 2004. « The measurement of employment in tourism Spain », Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'*Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE. 2008. *Système de comptabilité nationale, 2008*. Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2008. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel, 2008*. Luxembourg, Madrid, New York, Paris.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. 2008a. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités – un petit bassin de main-d'oeuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, L'Institut canadien de recherche sur le tourisme et Bristol Group. Ottawa, Ontario. 38 p.
- http://cthrc.ca/~media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/sd-supplydemand-report-en.ashx (site consulté le 27 avril 2011).
- HOEKSTRA, Rutger. 2004. « Labour in the Dutch TSA », Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'*Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

JACKSON, Chris. 2007. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*, produit no 13-604-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario, 28 p. « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 55.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007055-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

KEMP, Katharine et Shaila Nijhowne. 2004 « Étude du compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) -Comparaison entre le CST-RCC et le CSTC». Rapport préparé pour la *Commission canadienne du tourisme pour présentation au sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme*, Madrid, 8 et 9 mars.

<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C86-191-2004F.pdf> (site consulté le 13 mai 2010).

KOTSOVOS, Demi. 2007. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 99 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 52.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007052-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

LAKE, Diane. 2011. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010;*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 69.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2011069-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK. 2004. « A TSA-Employment Module for Austria » *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

MARSHALL, Katherine. 2000. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, no 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 22 à 29.

<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5608-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

MAYNARD, Jean-Pierre. 2005. *La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne*, produit no 11F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 30 p. « Documents sur la méthodologie de l'analyse économique : Comptes nationaux » no 5.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=11F0026MIE2005005&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012).

MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN. 1998. « Tourism-related employment: 1998 update », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

MORISSETTE, Charles et Berouk TEREFE. 2008. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 32 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 59.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2008059-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

ONTARIO MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. « Discovering Ontario – A report on the future of tourism », préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2000. « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi ». Paris.

STATISTIQUE CANADA. 1976– . *Information sur la population active*, produit no 71-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/71-001-x2012003-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012). Mensuel.

- . 1995—. *Aviation civile canadienne*, produit no 51-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=51-206-X&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012). Annuel.
- . 1996—. *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit no 13-009-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-009-XIF&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012). Trimestriel.
- . 2008a. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit no 13-017-XIF au catalogue, de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, p 317.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- . 2008b « À court de main d'oeuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- . 2009a. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2009*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 34 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 63.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009063-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- . 2009b. « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale 2004 à 2009 (données révisées) », *Le Quotidien*, 11 décembre, produit no 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 8 à 9.
<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091211/dq091211-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- . 2009c. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : reprise économique et retour des pénuries de main d'oeuvre. ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- . 2011a. « PIB en termes de revenus et de dépenses », *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, vol. 9 no 4, quatrième trimestre de 2010, no 13-010 au catalogue de Statistique Canada.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-010-x/13-010-x2010004-fra.htm> (site consulté le 20 avril 2012).
- . 2011b. « Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) », no 71F0031X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 44 p.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/71f0031x/71f0031x2011001-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012)
- . 2012a. *Indicateurs nationaux du tourisme, estimations trimestrielles*, quatrième trimestre 2011, no 13-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 46 p.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-009-x/13-009-x2011004-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012)
- . 2012b. « Les révisions aux estimations annuelles de la productivité du travail du secteur des entreprises au Canada et aux États-Unis, 2007 à 2010 », no 15-212-X au catalogue de Statistique Canada.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/15-212-x/15-212-x2011000-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- WRIGHT, Jennifer. 2007. « Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006 », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa.

Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Les articles sont accessibles via notre site Web à www.statcan.gc.ca, en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à iead-info-dcrd@statcan.gc.ca ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21^e étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. « Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes des revenus et dépenses, quatrième trimestre 1988*.
2. « Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1989*.
3. « Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1989*.
4. « Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1989*.
5. « Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième trimestre 1989*.
6. « Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base », tiré à part de *L'Observateur économique canadien, mai 1990*.
7. « Révisions des données de la période 1969-1986 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1990*.
8. « Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1990*.
9. « Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires », tiré à part de *L'Observateur économique canadien, septembre 1989*.
10. « Tendances récentes des salaires », tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective, hiver 1990*.
11. « Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1990*.
12. « La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1990*.
13. « Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1991*.
14. « L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1991*.
15. « Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, deuxième trimestre 1991*.
16. « Estimations en volume du commerce international des services commerciaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1991*.
17. « Le défi de la mesure dans les comptes nationaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième trimestre 1991*.

18. « Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième trimestre 1991*.
19. « La valeur du travail ménager au Canada. 1986 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1992*.
20. « Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations annuelles. 1980-1991*.
21. « Achats outre-frontière – Tendances et mesure », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1992*.
22. « Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique », tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, no 3, avril 1993.
23. « L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1993*.
24. « Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations annuelles, 1981-1992*.
25. « Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations annuelles, 1981-1992*.
26. « La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1993*.
27. « La valeur du travail ménager au Canada, 1992 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième trimestre 1993*.
28. « Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada », tiré à part de *L'Observateur économique canadien, mai 1994*.
29. « Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 1994*.
30. « Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, estimations annuelles, 1982-1993*.
31. « Le Compte satellite du tourisme », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, deuxième trimestre 1994*.
32. « Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1994*.
33. « La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux, premier trimestre 1995*.
34. « Une introduction aux produits financiers dérivés », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux, premier trimestre 1995*.
35. « L'effet du changement d'année de base sur le PIB », tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux, deuxième trimestre 1996*.
36. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998 », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 1999*.

37. « Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2002.
38. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2002.
39. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, premier trimestre 2002*.
40. « Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2003.
41. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2003.
42. « Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
43. « Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 à 2000 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2003.
44. « Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
45. « Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2004.
46. « Comptes économiques provinciaux et territoriaux », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2004.
47. « Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, janvier 2005.
48. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2000 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2005.
49. « Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, troisième trimestre 2005*.
50. « Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada », tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses, quatrième trimestre 2005*.
51. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, série technique, mars 2006.
52. « Guide du compte satellite du tourisme du Canada », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2007.
53. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
54. « Tendances récentes de la production et de l'emploi », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2007.
55. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2007.
56. « Compte satellite canadien de la recherche et du développement, 1997 à 2004 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2008.

57. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, septembre 2007.
58. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2002 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, octobre 2007.
59. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, avril 2008.
60. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2008.
61. « Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2009.
62. « Ajustements aux importations et exportations réelles pour tenir compte des fluctuations du taux de change », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2009.
63. « Compte satellite du tourisme du Canada, 2004 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, décembre 2009.
64. « Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 2002 à 2008 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, février 2010.
65. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : Une étude pilote pour l'Ontario », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2010.
66. « Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2010.
67. « Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2010 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, novembre 2010.
68. « Révisions des comptes des revenus et dépenses », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mars 2011.
69. « Module des ressources du compte satellite du tourisme, 2010 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, juin 2011.
70. « Module des ressources du compte satellite du tourisme, 2011 », *Comptes des revenus et dépenses, série technique*, mai 2012.